

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
12 décembre 2023

Mis en ligne :
22 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 20
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : BONNAFOUS Catherine donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, LETENDRE Christophe donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, MAHEO Aude donne pouvoir à LEFEUVRE Gaël, POINTIER Virginie donne pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, RAOUL Gérard donne pouvoir à PIERRE Frédéric, VALLEE Priscilla donne pouvoir à NOULLEZ Sébastien ;

Absents : GARNIER Chrystèle, SOUQUET Eric.

Madame GROSEIL-MOREAU Arlette est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 12/12/2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 8

Délibération n°2023-133. Finances : Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024

Rapporteur : V POINTIER

VU l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 12 décembre 2023,

CONSIDERANT que le budget primitif du budget principal pour l'année 2024 sera soumis au vote du Conseil municipal de mars 2024.

CONSIDERANT que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du 1er janvier jusqu'à l'adoption du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice

précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ceci est possible sur autorisation de l'organe délibérant.

Le montant des crédits ouverts pour l'exercice 2023 s'élevait à 7 121 995,65€ (hors crédits relatifs au remboursement de la dette). Le plafond de dépenses à ne pas dépasser s'élève donc pour l'année 2024 à 1 780 498,91€.

CONSIDERANT qu'en ce qui concerne la section de fonctionnement, le Maire sera en droit, à partir du 1^{er} janvier 2024, de mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2023.

Opérations et libellé	Service	Nature	Demande d'autorisations de dépenses anticipées
201 SERVICES ADMINISTRATIFS			
Matériel informatique	Informatique	21838	950,00 €
Logiciel réservation de salle	Informatique	2051	17 000,00 €
Fibre inter-bâtiments	Informatique	21838	25 000,00 €
Passage M57 AP/CP	Informatique	2051	6 500,00 €
202 SERVICES TECHNIQUES			
Lamier pour le tracteur	Services techniques	2188	14 000,00 €
Remplacement du camion occasion benne	Services techniques	2182	25 000,00 €
Fourche lève palettes sur le tracteur (déplacement radar pédagogique, manifestation)	Services techniques	2188	2 000,00 €
204 ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE			
Suppression structure de jeu bleue (dépose + reprise enrobé)	Services techniques	2188	5 000,00 €
Installation de rideaux ou occultant partie supérieure	Services techniques	2188	3 000,00 €
Rénovation chaufferie gaz PV + médiathèque	Services techniques	21351	120 000,00 €
206 ENFANCE ET PETITE ENFANCE			
Sèche-linge professionnel	Multi-Accueil	2188	2 800,00 €
208 OPERATIONS NON AFFECTEES			
Ecole de musique - remplacement porte d'entrée	Services techniques	2188	5 000,00 €
209 RENOVATION DE BATIMENTS			
Longrais - remplacement porte vandalisée DOJO	Services techniques	2188	6 500,00 €
Longrais - remplacement des plaques translucides des lanterneaux (fuite)	Services techniques	21351	12 000,00 €
EHPAD - Réfection 5 studios sols	Services techniques	21351	8 000,00 €
242 PÔLE DE LA MORINAIS			
Travaux	Services techniques	2313	238 000,00 €
Matériel de ménage	Services techniques	2188	12 000,00 €
Mobiliers	Services techniques	2184	20 000,00 €
243 EXTENSION LES BLANCHETS 3 RAQUETTES			
Maîtrise d'œuvre	Services techniques	2031	200 000,00 €
244 SALLE DE BILLARD			
Maîtrise d'œuvre	Services techniques	2031	30 000,00 €
246 - EPICERIE SOCIALE ET LOGEMENTS D'URGENCE			
Maîtrise d'œuvre	Services techniques	2031	70 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES ANTICIPEES			822 750,00 €
PLAFOND DE DEPENSES ANTICIPEES			1 780 498,91 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

Décide à l'UNANIMITE :

D'AUTORISER les dépenses anticipées suivantes telles qu'énumérées dans le tableau ci-dessus :

- 201 SERVICES ADMINISTRATIFS
- 202 SERVICES TECHNIQUES
- 204 ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE
- 206 ENFANCE ET PETITE ENFANCE
- 208 OPERATIONS NON AFFECTEES
- 209 RENOVATION DE BATIMENTS
- 242 PÔLE DE LA MORINAIS
- 246 - EPICERIE SOCIALE ET LOGEMENTS D'URGENCE

Décide par **19 VOIX POUR, 7 VOIX CONTRE** (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla) et **1 ABSTENTION** (SIMON Didier) :

D'AUTORISER les dépenses anticipées suivantes telles qu'énumérées dans le tableau ci-dessus :

- 243 EXTENSION LES BLANCHETS 3 RAQUETTES

Décide par **19 VOIX POUR, 8 VOIX CONTRE** (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, SIMON Didier, VALLEE Priscilla) :

D'AUTORISER les dépenses anticipées suivantes telles qu'énumérées dans le tableau ci-dessus :

- 244 SALLE DE BILLARD

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

